Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260304-CC_2026_02_N19-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 25 février 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Éric LE BOUR, Jean-Noël EDERN, Anne BESCOND, Bernard FLOCH, Odile THUBERT MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Eric PENNEC, Jacques PONTU, Patrick GUEN, Eric GRALL
Nadine PLUCHON, Roger GUILLOU, Charles de KERMENGUY, Romuald GUENGANT, Maël SAILLOUR, Véronique LE BOULC'H, Christine LE STER, Jean-Luc MOISAN, Marie-Hélène QUIEC, Éric MIOSSEC, Roger BOSSARD, Jean-Jacques SÉVÈRE, Gwenaëlle PENDU, Michel AUTRET, Gilbert CHAPALAIN, Carole AUTRET, Hervé JÉZÉQUEL, Véronique KÉRLÉO, François MOAL, Anne DANIÉLOU, Marc CONSTANTIN, Jean-Luc BONIS, Danielle MICHEL, André JÉZÉQUEL, Stéphanie DUMONT, Jean NÉZOU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Marie-Thérèse CUEFF (pouvoir Gildas BERNARD), Josée FALC'HUN (pouvoir Eric PENNEC), Yves JÉZÉQUEL (pouvoir Jacques EDERN), Marlène ILHEU (pouvoir Jean-Noël EDERN), Laurence MEAR (pouvoir Christine LE STER)

Date de la convocation : 19 février 2026 **Date d'affichage :** 19 février 2026	**Membres du Conseil :** En exercice : 45 Présents : 40 Votants : 45		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre CC-2026-02-N19	**Nomenclature** 7.1	**Rapporteur** Stéphane CLOAREC	**Chef de projet :** François NIHOUARN
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Solidaire	**Enjeu : Développer une politique financière dynamique**		**Action : Favoriser les économies d'échelle**

Objet : Décision modificative SPANC

Stéphane CLOAREC, Vice-Président, indique que l'arrêté ministériel du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4X applicable aux services publics industriels et commerciaux a supprimé le compte 6712 et a créé en substitution le compte 6582. Le budget primitif du SPANC pour 2026 voté le 17 décembre 2025 prévoyait 16.000 euros au compte 6712. L'objet de la dépense ayant changé de chapitre il est nécessaire de modifier le budget par voie de décision modificative.

La décision modificative est équilibrée à 0 :

- Chapitre 65 : + 16.000 euros ;
- Chapitre 67 : - 16.000 euros.

Après avoir pris connaissance de la Maquette budgétaire – Décision Modificative ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Finances du 5 février 2026 et du Bureau Communautaire du 18 février 2026 de réserver une suite favorable à la Décision Modificative SPANC ;

Après avoir entendu le Rapporteur ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, d'approuver la Décision Modificative N°1 portant sur le « Budget SPANC », sur l'exercice 2026.

Présents	**40**
Pouvoirs	**5**
Votants	**45**
Pour	**45**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD